

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° II-1418

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances, M. Jerretie et M. Cazeneuve

**ARTICLE 59****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

À la première phrase de l'alinéa 13, après le mot :

« financer »,

insérer les mots :

« , dans la limite de 90 millions d'euros, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à modifier la répartition des crédits de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), pour permettre le financement des contrats de ruralité, dans la limite de 90 millions d'euros.